



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

A la majorité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Tarifs des centres de loisirs sans hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps et d'automne 2022 et organisation des accueils.

Afin d'harmoniser les accueils des enfants selon la tranche d'âge, il est proposé qu'à compter de 2022, les accueils de loisirs sans hébergement se fassent sur trois structures :

- Les 2 ans et demi jusqu'au 6^{ème} anniversaire de l'enfant (article L.227-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les enfants de 2 ans et demi à 4 ans ne pourront pas être acceptés uniquement s'ils sont scolarisés).
- Les 6 jusqu'au 11^{ème} anniversaire de l'enfant.
- Les 11/14 ans seront accueillis à la Maison des Jeunes (MJM).

Il convient de fixer les tarifs des deux premières tranches d'âge (journée complète avec repas) ainsi que le tarif pour le service garderie.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Vacances d'hiver 2022 (10 jours de fonctionnement) :

Quotient Famial	Tarif/Semaine Mazingarbois	Tarif 2 semaines Mazingarbois	Tarif/semaine Extérieur
De 0 à 341€	36€	60€	56€
De 342 à 617€	38€	62€	58€
Supérieur à 617€	40€	64€	60€

Vacances de Printemps et Automne 2022 (9 jours de fonctionnement par période) :

Quotient Familial	Tarif semaine 5 jours Mazingarbois	Tarif semaine 4 jours Mazingarbois	Tarif 2 semaines Mazingarbois	Tarif semaine/Extérieur
De 0 à 341€	36€	28.80€	54€	56€
De 342 à 617€	38€	30.40€	55.80€	58€
Supérieur à 617€	40€	32€	57.60€	60€

A ces tarifs, l'aide aux temps libres de la CAF sera décomptée à l'inscription des enfants.

Il est proposé la mise en place d'une dégressivité pour les fratries : réduction de 5 € pour le 2^e enfant et 10 € pour le 3^e enfant et plus.

Quant au service de garderie avant et après le centre de loisirs : celui-ci fonctionnera de 7 H à 9 H les matins et de 17 H à 19 H les soirs.

Le tarif proposé est de 1,30 € de l'heure mais toute heure commencée est due.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Décide de Fixer les tarifs suivants :

Vacances d'hiver 2022 (10 jours de fonctionnement) :

Quotient Familial	Tarif/Semaine Mazingarbois	Tarif 2 semaines Mazingarbois	Tarif/semaine Extérieur
De 0 à 341€	36€	60€	56€
De 342 à 617€	38€	62€	58€
Supérieur à 617€	40€	64€	60€

Vacances de Printemps et Automne 2022 (9 jours de fonctionnement par période) :

Quotient Familial	Tarif semaine 5 jours Mazingarbois	Tarif semaine 4 jours Mazingarbois	Tarif 2 semaines Mazingarbois	Tarif semaine/Extérieur
De 0 à 341€	36€	28.80€	54€	56€
De 342 à 617€	38€	30.40€	55.80€	58€
Supérieur à 617€	40€	32€	57.60€	60€

A ces tarifs, l'aide aux temps libres de la CAF sera décomptée à l'inscription des enfants.

Il est proposé la mise en place d'une dégressivité pour les fratries : réduction de 5 € pour le 2^e enfant et 10 € pour le 3^e enfant et plus.

Quant au service de garderie avant et après le centre de loisirs : celui-ci fonctionnera de 7 H à 9 H les matins et de 17 H à 19 H les soirs.

Le tarif est de 1,30 € de l'heure toute heure commencée est due.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant